

RAPPORT ANNUEL 2010

*sur le prix et la qualité
du service public
d'élimination des déchets*



SOMMAIRE

INTRODUCTION	page 3
1^{ère} partie LES INDICATEURS TECHNIQUES	
I – INDICATEURS RELATIFS à la COLLECTE des DECHETS	
A – Territoire desservi	page 5
B – L'organisation de la collecte des déchets	page 5
1 – Les ordures ménagères	page 5
2 – Les autres déchets	page 7
II – INDICATEURS RELATIFS au TRAITEMENT des DECHETS	
A – Les ordures ménagères	page 8
B – Les autres déchets ménagers	page 8
C – Les tonnages traités	page 9
D – Evolution des collectes	page 10
E – La qualité des déchets collectés (le taux de refus)	page 12
III – COMMUNICATION	
A – Communiquer sur le tri sélectif	page 12
B – Communiquer sur la prévention/réduction des déchets	page 13
2^{ème} partie LES INDICATEURS FINANCIERS	
I – INDICATEURS RELATIFS AUX ORDURES MENAGERES	
A – Le coût de collecte des Ordures ménagères	page 16
B – Le coût de traitement des Ordures ménagères	page 16
C – La redevance	page 17
1 – Les tarifs	page 17
2 – Le produit de la redevance perçu en 2010	page 17
II – INDICATEURS RELATIFS AU TRAITEMENT SELECTIF	
A – Les points environnement	page 18
1 – Entreprises titulaires des marchés – prix des marchés	page 18
2 – Les coûts de collecte et de traitement – les recettes perçues	page 18
3 – Les autres dépenses imputables au tri sélectif	page 19
B – La déchetterie	page 19
1 – Les tarifs appliqués aux dépôts des matériaux	page 19
2 – La collecte et le traitement des matières déposées	page 19
a – Entreprises titulaires des marchés – prix des marchés	
b – Les coûts de collecte et de traitement en 2010	
c – Les recettes perçues	
d – Résultat unitaire par produit collecté et traité	page 21
e – Coût global de la déchetterie	page 21
III – INDICATEURS RELATIFS au COMPTE ADMINISTRATIF 2010	page 22

INTRODUCTION

La Loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information donnée aux usagers.

Le décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000, impose au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale de présenter à l'assemblée délibérante, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Ce décret définit également le contenu du rapport et fixe une liste d'indicateurs techniques et financiers qui doivent obligatoirement y figurer.

Le présent rapport sera :

- transmis pour information au représentant de l'Etat dans le département,
- transmis aux mairies des 10 Communes membres de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden,
- tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies des Communes membres.

1^{ère} PARTIE

Les indicateurs Techniques

I – INDICATEURS RELATIFS à la COLLECTE des DECHETS

A – Territoire desservi

Le Haut Pays Bigouden, c'est :

- 10 communes
- une population de 17 053 habitants

Les chiffres de population ont évolué comme suit sur notre territoire :

	population municipale 1999	pop munic 2009	pop munic 2010	population totale 1999	pop totale 2009	pop totale 2010
GOURLIZON	835	859	859	866	888	888
GUILER/GOYEN	413	440	444	421	457	460
LANDUDEC	1154	1262	1277	1173	1279	1295
PEUMERIT	663	771	780	685	788	802
PLOGASTEL	1691	1768	1779	1750	1829	1843
PLONEOUR	4800	5395	5511	4888	5530	5660
PLOVAN	607	667	678	623	693	704
PLOZEVET	2748	2900	2921	2815	3000	3023
POULDREUZIC	1814	1814	1820	1845	1854	1863
TREOGAT	398	492	505	407	501	515
Communauté	15123	16368	16574	15473	16819	17053

L'évolution de la population communautaire est assez sensible entre 1999 et 2010 (9,59% pour la population municipale ; 10,21% pour la population totale).

B – L'organisation de la collecte des déchets

1 - Les ordures ménagères

⇒ Collecte au porte à porte :

- 280 bacs individuels
- 1400 points de collecte de 1 ou plusieurs sacs

⇒ Par conteneur de 660 litres :

- 830 points composés de 1 ou plusieurs bacs collectifs
- un parc d'environ 1400 conteneurs

⇒ Fréquence de collecte

Communes	Fréquence hebdomadaire à l'année	Fréquence hebdomadaire en été (Juillet-août)
Plonéour-Lanvern	2 (bourg)	3 (campings + supermarché)
	1 (zone rurale)	
Tréogat	1	Conteneurs bord de mer de 3 à 6 fois
Plovan	1	Conteneurs bord de mer de 3 à 6 fois
Peumérit	1	1
Pouldreuzic	2	Conteneurs bord de mer de 3 à 6 fois
Plozévet	2 (bourg)	Conteneurs bord de mer de 3 à 6 fois
	1 (zone rurale)	
Guiler-sur-Goyen	1	1
Landudec	2 (bourg)	Camping 3 à 6 fois
	1 (zone rurale)	
Plogastel-St-Germain	2 (bourg) + partie zone rurale	
	1 (zone rurale)	
Gourlizon	1	1

⇒ Horaires de collecte

- Dès 6 heures du matin du lundi au vendredi en hiver
- Dès 6 heures du matin du lundi au samedi en été (juillet et août)

⇒ Moyens matériels

2 camions bennes de 26 tonnes, chacun d'une capacité moyenne de 12 tonnes utiles et un camion de secours d'une capacité moyenne de 7 tonnes utiles

⇒ Moyens humains

Chaque benne nécessite l'emploi d'un chauffeur et de deux ripeurs.

Le service est actuellement composé de 6,5 agents titulaires, et de 3 agents non titulaires qui assurent les remplacements pour congés ou travaillent en complément des titulaires dans le cadre du respect des 35 heures de travail hebdomadaire. En période estivale, l'équipe de la tournée OM est composée de 14 personnes et fonctionne 6 jours par semaine.

⇒ Analyse des flux : impact du tourisme sur les tonnages

Moyennes saisonnières (en tonnes)				
	2007	2008	2009	2010
Pleine saison : juillet et août	1051,52	988,73	945,48	925,36
Mi-saison : avril à juin et septembre	1551,35	1519,74	1527,21	1488,30
Hors-saison : le reste de l'année	2201,27	2192,62	2178,85	2077,91

Les moyennes par mois :

Juillet et août : 462,68 tonnes/mois (472,74 tonnes/mois en 2009)

Avril, mai, juin, septembre : 372,08 tonnes/mois (381,80 tonnes/mois en 2009)

Hors saison : 346,32 tonnes/mois (363,14 tonnes/mois en 2009)

2 - Les autres déchets ménagers

● La collecte en déchetterie

Nombre : 1

Localisation : à Méot sur la Commune de Pouldreuzic

Horaires d'ouverture : - du lundi au samedi de 14 h à 18 h + mercredi et samedi de 9 h à 12 h

Déchets collectés :

- | | |
|----------------------|--|
| - gravats | - encombrants |
| - ferraille | - bois (traités/non traités) |
| - incinérables | - DASRI (déchets de soins piquants) |
| - papier, carton | - DDM (déchets dangereux des ménages) |
| - déchets verts | - huiles alimentaires |
| - huile non végétale | - textiles |
| - lampes usagées | - DEEE (déchets d'équipements électriques et électronique) |
| - piles | - polystyrène expansé |
| - cartouches | |

Mode de collecte : apport volontaire des ménages et des professionnels et dépôt en benne ou en caisson.

● Les points environnement

Nombre : 10

Localisation : 1 par Commune en accès libre

Déchets collectés (selon les points):

- | | | |
|------------------|------------------------------------|------------------|
| - verre | - déchets verts | - plastique |
| - papier, carton | - huile de vidange | - multimatériaux |
| - textiles | - déchets verts (Plonéour-Lanvern) | |

Mode de collecte : apport volontaire des ménages et des professionnels et dépôt en colonne, benne, aire grillagée, silo.

● Les autres points de collecte

Il s'agit de colonnes, disposées à des points stratégiques sur chaque commune, en complément de celles présentes aux points environnement (une colonne jaune multimatériaux doublée d'une colonne à verre sur chaque point).

Point d'apport volontaire de collecte sélective	
Réceptacle	Nombre
Colonne verre	149
Colonne Multimatériaux	132
Colonne plastique	3
Aire grillagée	12
Benne cartons, papiers, magazines, journaux	14
Silo à verre	5

II – INDICATEURS RELATIFS au TRAITEMENT des DECHETS

A – Les déchets ménagers

Ces déchets sont acheminés dans un premier temps par les bennes du service Ordures Ménagères de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden au centre de transfert de Confort-Meilars géré par VALCOR puis acheminés au centre d'incinération à Concarneau.

B – Les autres déchets ménagers

Les flux suivant : - multimatériaux

- plastiques
- tétrabriques, acier, alu (supprimés en cours d'année)
- JMR (journaux, magazines, revues)

sont acheminés pour être triés au centre de tri de Fouesnant. Ces matières sont traitées ou valorisées comme suit :

Matières	Traitement / Valorisation
papier	usine UPM-Kymmene France – recyclage de papier – Chapelle Darblay (76)
verre	usine SAMIN à Cognac (16)
bois	trié à Ergué-Gabéric puis transporté Rions des Landes (40) pour la fabrication de panneaux d'agglomérés
ferraille	séparation des déchets et de la ferraille qui est transférée sur l'Espagne ou le Portugal
batteries	transfert à Ergué-Gabéric puis dans le Nord de la France - broyage du plastique, récupération de l'acide et du plomb
déchets verts	bois de chauffage pour la partie ligneuse (Serre Quillévéré) ou compostage (après criblage)
DDM ou DMS	plateforme de regroupement de St Jacques de la Lande (35)
DASRI	usine d'incinération de Brest
gravats	centre d'enfouissement dans les carrières LE PAPE à Plomelin (29)
encombrants	contrat du SITOM avec GUELTAS (Grandjouan Onyx puis ALG Services)

C – Les tonnages traités

● Les déchets ménagers

Le tonnage de déchets ménagers (OM + refus de tri) collectés en 2010 est 4557,68 tonnes (4491,57 tonnes pour les OM et 66,11 tonnes pour les refus de tri).

● Autres déchets ménagers collectés par flux

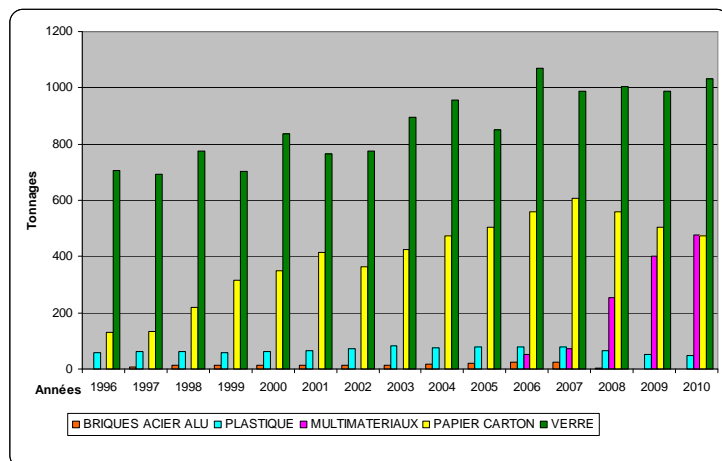
FLUX	POIDS (tonnes)
Multimatériaux	475,26
Corps plats (cartons, JMR)	472,60
Verre	1032,65
Bouteilles plastiques AV	46,74

● Les déchets ménagers collectés en déchetterie

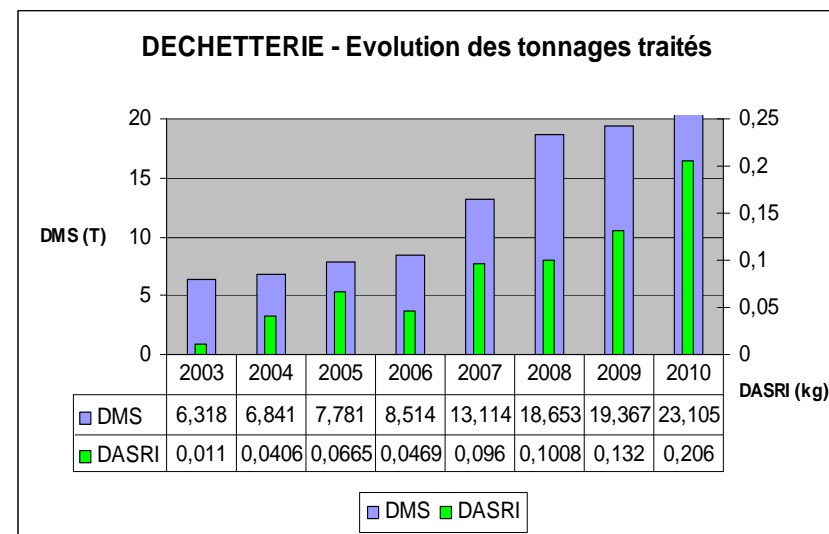
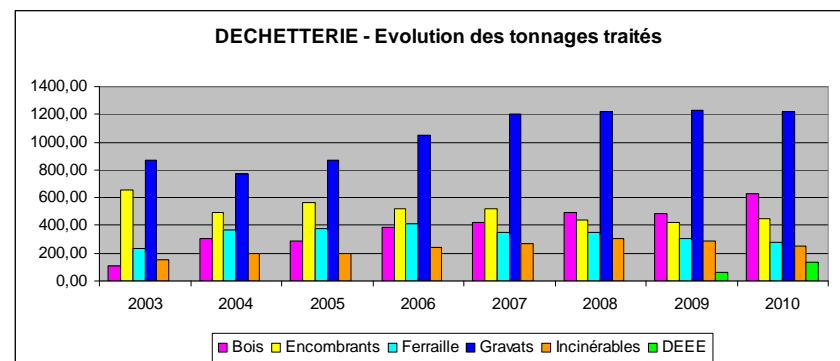
Matériaux	Poids
Déchets verts	4196,59 tonnes
Encombrants	449,38 tonnes
Gravats	1224,26 tonnes
Incinérables	249,90 tonnes
Ferraille - batteries	290,53 tonnes
Bois	625,92 tonnes
DEEE	136,23 tonnes
DDM ou DMS	23,105 tonnes
DASRI	206 kg

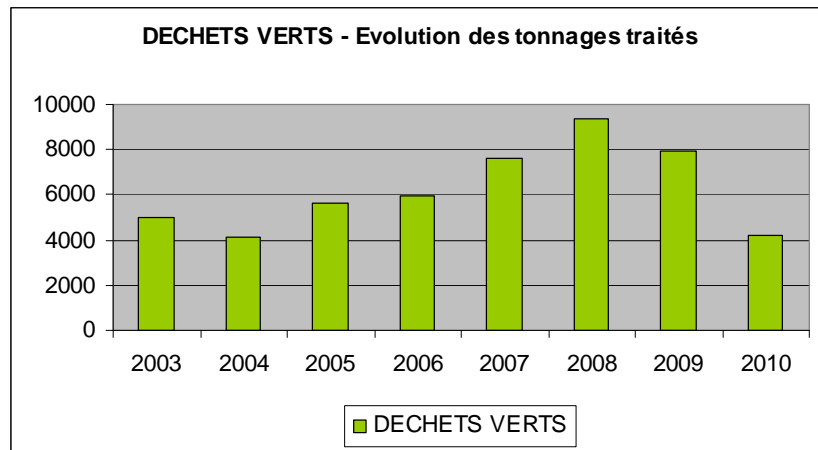
D – Evolution des collectes

Tonnage collecté aux Points environnement

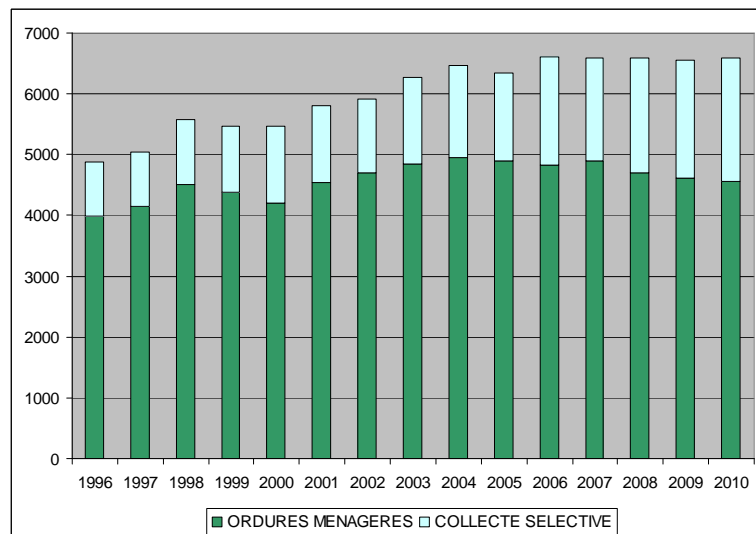


Evolution des tonnages collectés en déchetterie

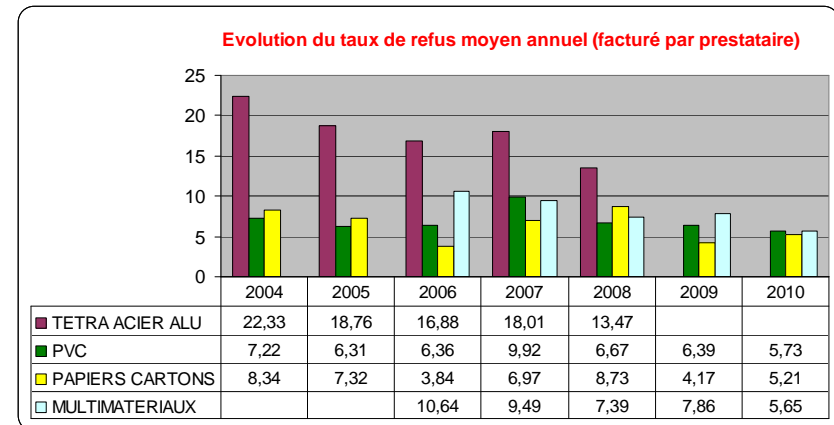




Evolution des tonnages OM et collecte sélective



E – La qualité des modes de collecte (les taux de refus %)



Les taux de refus indiqués ci-dessus sont les taux facturés à la collectivité. Les taux de refus réels (basés sur les caractérisations) peuvent être différents.

III – COMMUNICATION

A – Communiquer sur le tri sélectif

Depuis la création d'un poste d'ambassadeur du tri en 2007 (prise en charge du financement du poste à 50% par Eco-emballages) et le déploiement du dispositif de tri à l'ensemble du territoire en mai 2008, la communication autour du tri sélectif s'est fortement accentuée.

Avec le déploiement des colonnes jaunes, chaque ménage a reçu un guide de tri, conçu pour l'occasion rappelant à chacun les consignes de tri en vigueur sur le territoire. Toutes les colonnes jaunes et les colonnes à verre ont été équipées d'une signalétique rappelant les consignes de tri. Durant la période estivale, une ambassadrice de tri a été recrutée (3 mois) pour présenter le nouveau dispositif. Plus de 70 jours ont été consacrés à des visites en porte-à-porte afin de sensibiliser les particuliers au tri sélectif. Au total 1269 foyers ont été visités et 878 avis de passage distribués dans les boîtes aux lettres. Chaque foyer visité s'est vu offrir un sac de pré-collecte permettant le stockage des emballages à recycler dans l'attente de leur dépôt au point d'apport volontaire. Toutes les visites effectuées et avis de passage déposés ont été consignés dans le SIG.

Plusieurs opérations de communication autour de la collecte sélective ont été organisées durant l'année :

- Tenue d'un stand lors de la réunion annuelle des professionnels du tourisme organisée par l'A OCD (Juin 2010)
- Interventions dans les écoles tout au long de l'année (18 jours) et visite d'un point environnement et de la déchetterie (1 journée, élèves de 6ème).

B – Communiquer sur la prévention/réduction des déchets

Le programme local de prévention des déchets permet d'une part de territorialiser et de détailler des objectifs de prévention des déchets et d'autre part, de définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Le soutien de l'ADEME est apporté dans le cadre d'un **accord-cadre pluriannuel** de partenariat établi pour une durée maximum de cinq ans et de **contrats annuels de performance** définissant les objectifs annuels d'activité et d'impacts à atteindre et les engagements financiers.

Ainsi, **seuls les programmes ayant atteints les objectifs préalablement fixés peuvent prétendre à l'aide forfaitaire annuelle maximale** dont le calcul est défini ci-dessous : 1,5 € par habitant et par an durant 5 ans (sur la base 16 816 hab.) soit 25 228,50 € pour un montant global de 126 142,50 € à l'issu du programme.

Le programme local de prévention de la CCHPB

La CCHPB a signé en septembre 2010 un programme local de prévention des déchets avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) avec pour objectif principal la réduction de 7 % des déchets générés sur le territoire à l'horizon 2015.

En résumé, chaque habitant du Haut Pays Bigouden devra réduire ses déchets de 5 kg tous les ans.

Mise en œuvre du programme local de prévention

Réaliser et mettre en œuvre un programme de prévention consiste à :

- formaliser des objectifs de réduction
- mettre en œuvre des actions de sensibilisation
- mettre en œuvre des actions de terrain et de proximité avec des partenaires relais
- informer sur l'avancement du programme

Déroulement de l'année 1 :

Pour l'année 1, la collectivité s'engage à :

- Etablir un programme de prévention incluant le diagnostic de l'état initial
- Définir des indicateurs de suivi et d'évaluation du programme et leur méthode de mesure
- Évaluer ces indicateurs pour l'année zéro
- Fournir la matrice coût ADEME remplie pour l'année arrivée à échéance

Actions inscrites au titre de l'année 1 du programme

1. Réduire la quantité de déchets produits

- ◆ Renforcer et développer le compostage domestique
 - Information, formation sur la technique et vente de matériel
 - Edition d'une lettre du compost trimestrielle
 - Suivi et accompagnement des utilisateurs
 - Développer et accompagner la mise en place de composteur collectif (quartiers, écoles, collectivités)
- ◆ Modifier les pratiques de jardinage et de gestion des espaces verts
 - Sensibilisation sur les végétaux à croissance lente et au paillage
 - Mise en place d'une démarche d'exemplarité des services techniques (achat d'un broyeur à végétaux et opérations de démonstration)
 - Opérations « test » de broyage de déchets verts dans les quartiers équipés d'un composteur collectif

◆ Promouvoir l'éco-consommation et le réemploi

- Ateliers grand public de cuisine (maison et de saison) et de création couture (à partir de tissus récupérés)
- Promouvoir l'utilisation de l'autocollant « Stop-Pub »
- Promouvoir et inciter à l'utilisation de couches lavables (aides à l'acquisition et ateliers)
- Promouvoir la réalisation d'événements éco-responsables (vaisselle et gobelets réutilisables, tri des déchets, gestions des déchets produits etc...)
- Promouvoir les opérations de collecte des tissus et vêtements usagés et de petits matériels en partenariats avec les associations d'économie solidaire
- Mise en place d'une opération « Foyers témoins »
- Développer un programme de sensibilisation à une alimentation responsable (écoles, personnel de cantine ...)

2. Réduire la nocivité des déchets

◆ Promouvoir l'éco-consommation

- Promouvoir l'utilisation de piles rechargeables
- Ateliers grand public de fabrication de produits d'entretien naturel

◆ Promouvoir les filières spécifiques pour les déchets dangereux des ménages

- Communication sur la collecte des déchets électriques et électroniques en déchetterie
- Communication sur les déchets dangereux en général

Plusieurs des actions ci-dessus seront poursuivies tout au long du programme et d'autres seront à mettre en œuvre en partenariat avec les acteurs du territoire. **La réussite de ce programme dépend fortement de la participation des acteurs locaux, de leur engagement ainsi que la prise en compte de leurs attentes.**

En 2010, le thème de la prévention des déchets a été abordé dans le cadre de plusieurs actions :

- SERD 2010 → Spectacle « Mōssieur Poubelle » auprès de 300 enfants
 - Spectacle « Poubelle, tomates et voisinage » auprès de 40 personnes
 - Table ronde : « Le rôle des élus dans la réussite du programme local de prévention »
 - Café citoyen : être parents et éco-citoyen, pas toujours facile...
 - Ateliers cuisine, couture et fabrication de produits d'entretien
- Compostage domestique
 - Distribution de 172 composteurs organisée sur demande, avec une formation aux techniques de compostage de ¾ d'heures environ (dispositif de distribution/formation mis en exemple par l'ADEME).
 - Rédaction d'une lettre du compost trimestrielle, diffusée par courriel aux personnes ayant assistées à la formation compostage.
- Bac à marée
 - Dans une logique de respect de l'environnement et du littoral, plusieurs "bacs à marée" ont été mis à disposition de la population côtière sur les parkings des plages depuis 2007. L'objectif est de donner la possibilité à la population de pouvoir mettre, dans un contenant adapté, les divers déchets déposés par les courants de marée dans la laisse de mer.

2^{ème} PARTIE

Les indicateurs Financiers

I – INDICATEURS RELATIFS AUX ORDURES MENAGERES

A – Le coût de collecte des Ordures Ménagères

= **98,04 € / Tonne** (inclus charges diverses, de personnel et amortissements de
(Pour mémoire 89.31 € en 2009 et 76.62 € en 2008)

B - Le coût de traitement des Ordures Ménagères

Mois	QUANTITES OM INCINEREES (en tonnes)	refus de tri incinérés en T	QUANTITES DECHETTERIE INCINEREES (en tonnes)	COÛT PAR TONNE INCINEREE OM (en €) TTC	COÛT TOTAL OM INCINEREES	COÛT TOTAL REFUS TRI INCINERES	COÛT TOTAL INCINERES DECHETTERIE	COÛT TOTAL INCINERATION TTC
JANVIER	327,36	0,30	12,38	139,06	45522,87	41,72	1721,57	47286,16
FÉVRIER	311,31	5,39	27,6	137,34	42755,31	740,26	3790,58	47286,16
MARS	357,90	4,15	18,52	127,17	45512,50	527,74	2355,10	48395,34
AVRIL	373,99	3,15	27,84	119,50	44692,02	376,43	3326,90	48395,34
MAI	349,50	5,14	16,66	130,34	45553,92	669,95	2171,47	48395,34
JUIN	373,69	2,79	20,68	121,85	45535,44	339,97	2519,93	48395,34
JUILLET	437,08	6,35	20,66	104,28	45578,74	662,18	2154,43	48395,34
AOÛT	488,28	6,06	26,12	92,99	45403,06	563,49	2428,79	48395,34
SEPTEMBRE	391,12	10,45	18,12	115,31	45100,87	1205,01	2089,46	48395,34
OCTOBRE	354,72	3,97	17,8	128,54	45596,95	510,32	2288,07	48395,34
NOVEMBRE	368,85	11,59	23,94	119,68	44143,19	1387,07	2865,09	48395,34
DÉCEMBRE	357,77	6,77	19,58	125,99	45075,50	852,95	2466,89	48395,34
TOTAUX	4491,57	66,11	249,90		540470,36	7877,09	30178,27	578525,72

COÛT de la VALORISATION ENERGETIQUE des ORDURES MENAGERES

Valorisation
énergétique

AFFECTATION des DEPENSES PAR
TYPE DE COLLECTES ET DE DECHETS

	TOTAL	OM	refus tri	DECHETTERIE
-				
Qtés incinérées en tonnes	4807,58	4491,57	66,11	249,90
Coût valorisation énergétique	578 525,72	540 470,36	7 877,09	30 178,27
TOTAL COÛT	578 525,72	540 470,36	7 877,09	30 178,27
Coût de la valorisation énergétique par Tonne OMr	120,33 €			

(la participation aux frais fixes de fonctionnement de VALCOR ainsi que le coût des emprunts sont inclus dans le coût d'incinération)

C – La redevance

1 – Les tarifs

a – aux particuliers

Catégories de personnes desservies	Collecte 2 FOIS par semaine	Collecte 1 FOIS par semaine
Foyer comprenant PLUS de 2 personnes	203 €	184 €
Foyer comprenant 2 personnes	184 €	166 €
Personne seule ou résidence secondaire et logement vacances	107 €	102 €
Chambres d'hôtes (par chambre)	26 €	26 €

b – aux professionnels

Concernant la redevance des professionnels et en application de la délibération du 15 janvier 2002 définissant le principe de facturation sur tranche de 1 à 1000 kilos pour la première, puis par tranche de 2000 kilos pour les suivantes, l'unité de base pour la facturation 2009 est de 203 €.

Soit 1^{ère} tranche de 1 à 1000 kg 203,00 €
 2^{ème} tranche de 1001 à 3000 kg 406,00 €
 3^{ème} tranche et suivante 203,00 € +(203 x n° de la tranche)

2 – Le produit de la redevance perçu en 2010

Redevance des particuliers 1 365 894,61 €
 Redevance des professionnels 64 757,00 €
Soit un total de 1 430 651,61 € (en 2009 1 402 387,94 €)

II – INDICATEURS RELATIFS AU TRAITEMENT SELECTIF

A – Les Points Environnement

1 - Entreprises titulaires des marchés – prix des marchés à l'origine (H.T.)

Entreprise	Matériaux	Coût de collecte	Coût du traitement
ALG SERVICES ECOTRI	Papier carton	50 €/T	55 €/T
LE GOFF TRANSPORTS	Verre	24,63 €/T en colonne 8,48 €/T en silo	
VEOLIA ECOTRI	Plastique	240,46 €/T	220 €/T
VEOLIA ECOTRI	Multimatériaux	60 €/T	110 €/T

2 – Les coûts de collecte et de traitement – les recettes perçues

COLLECTE SELECTIVE 2010 - BILAN FINANCIER

	DISPOSITIF ECO EMBALLAGE						
	VERRE	PLASTIQUE		CARTON PAPIER		MULTIMATERIAUX	
	Collecte	Tri	Collecte	Tri	Collecte	Tri	Collecte
DEPENSES							
LE GOFF Transports	18 369,14						
ALG SERVICES					27 804,53		
ECOTRI		14 191,81			34 341,20	63 301,09	
VEOLIA			12 297,15				24 220,33
TOTAL DEPENSES	18 369,14	14 191,81	12 297,15	34 341,20	27 804,53	63 301,09	24 220,33
TOTAL DEPENSES	194 525,25						
RECETTES	ECOFOLIO						
Papier 2009	14 997,90						
REVERSEMENTS VALCOR (reprenneurs)							
Verre 2010	23 152,02						
Plastique 2010	15 842,64						
Acier-Alu 2010	1 850,48						
Carton Papier 2010	52 185,26						
ECO EMBALLAGES							
Avances 2010	81 000,00						
Solde 2009	27 502,87						
TOTAL RECETTES	216 531,17						

(hors Amortissements, frais de personnel, dépenses de communication,.....)

3 – Les autres dépenses imputables au tri sélectif (en €uros)

Autres charges diverses et de personnel	- 35 774,29
Dépenses de collecte et de traitement	- 194 525,25
Recettes de collecte et de traitement	+ 216 531,17
Résultat hors Amts	- 13 768,37
Amortissements nets	- 43 115,36
Résultat avec Amts	- 56 883,73

(hors dépenses et recettes liées au poste d'ambassadrice de tri)

Soit un cout de 28 € par tonne au lieu de 220 € pour une tonne incinérée.

B – La déchetterie

1 – Les tarifs appliqués aux dépôts de matériaux

Matières collectées	Tarifs appliqués T.T.C.	
	Particuliers	Professionnels ou particuliers > 1 m ³
Encombrants		18.00 €/m ³
Gravats		18.00 €/m ³
Déchets verts		6.00 €/m ³

2 – La collecte et le traitement des matières déposées

a - Entreprises titulaires des marchés – prix des marchés à l'origine (en €, H.T)

Entreprises	Matériaux	Coût de collecte ou de transport	Coût du traitement ou de valorisation	Coût collecte + traitement
VALCOR	Encombrants			123,72 €/T
VALCOR	Incinérables		109,89 €/T	
SITA	DASRI	39,5 €/collecte	0,28 €/kg	
CHIMIREC	DDM ou DMS	105 €/collecte	760 €/T	
ALG SERVICES (LE PAPE)	Gravats	70 €/T	4,15 €/T	
TECHNO ENERGIE	Déchets verts	2,57 €/T	7,41 €/T	
ALG SERVICES (ECOSYS)	Bois			54 €/T
LE GALL	Ferraille et Batteries	recette	recette	

b – Les coûts de collecte et de traitement pour l'année 2010 (valeurs TTC en €)

Matériaux	Coût de collecte	Coût du traitement	Coût collecte + traitement
Encombrants			52 888,34
Incinérables			36 446,04
DASRI			967,83
DDM ou DMS	1 249,05	18 988,74	
Gravats	8 123,50	6 150,27	
Déchets verts			54 109,29 (71 413,15 en 2009)
Bois	9 905,18	30 280,89	
COUT TOTAL	219 109,13		

c – Les recettes perçues pour l'année 2010 (en € TTC)

Matières collectées	Recette perçue	
Encombrants	1 314,00 (2 070,00 en 2009)	
Ferraille et batteries	36 590,60 (35 479,80 en 2009)	Ferraille 115 €/T Batteries 80 €/T
Gravats	882,00 (1 026,00 en 2009)	
Déchets verts	1464,00 (1 254,00 en 2009)	
DEEE	8 963,35 (3 340,56 en 2009, mais collecte mise en place en cours d'année)	
TOTAL	49 213,95 (43 170,36 en 2009)	

d – Résultat unitaire par produit collecté et traité

	GRAVATS	ENCOMBRANTS	FERRAILLE	INCINERABLES
RÉSULTAT (R-D)	-13 391,77	-51 574,34	36 590,60	-36 446,04
Quantité traitée	1 224,26	449,38	290,53	249,90
Résultat par quantité traitée	-10,94	-114,77	125,95	-145,84
	par tonne	par tonne	par tonne (recette)	par tonne

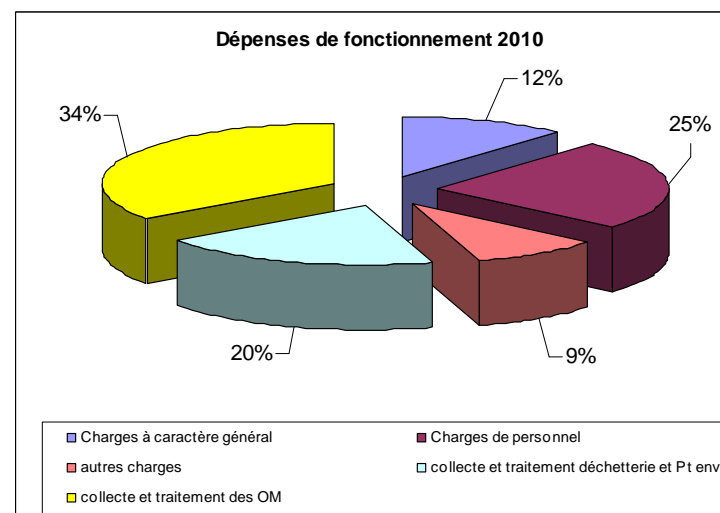
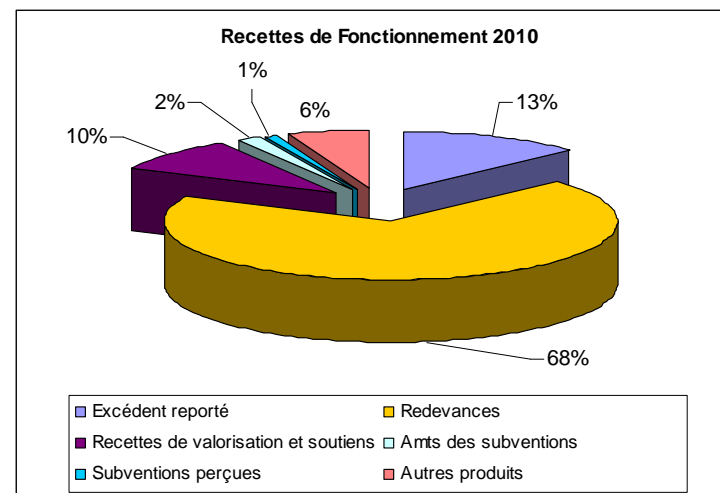
	BOIS	DDM ou DMS	DASRI	DECHETS VERTS	DEEE
RÉSULTAT (R-D)	-40 186,07	-20 237,79	-967,83	-45 475,27	8 963,35
Quantité traitée	625,92	23,105	206,00	4 196,59	136,23
Résultat par quantité traitée	-64,20	-875,91	-4,70	-10,84	65,80
	par tonne	par tonne	par kg	par tonne	par Tonne (recette)

(hors amortissements, frais de personnel, de communication,.....)

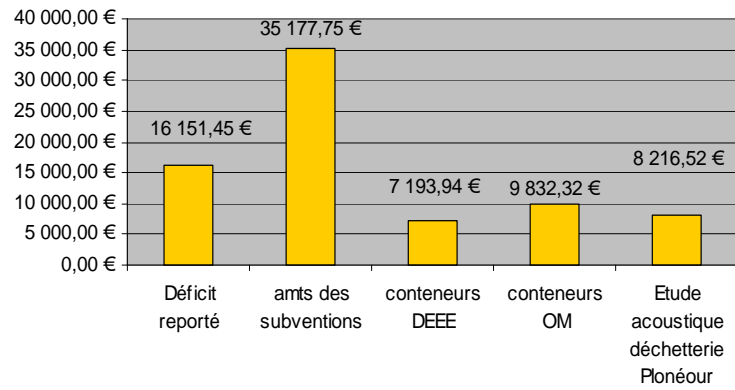
e – Coût global de la déchetterie (charges diverses, Amts et de personnel comprises)

Charge nette liée directement aux déchets	169 895,18€
Autres charges (diverses, de personnel)	+ 41 413,60 €
Coût net hors amortissements en 2009	= 211 308,78 €
Amortissements nets	+ 525,55 €
Coût net Amortissements inclus en 2009	= 211 834,33 €

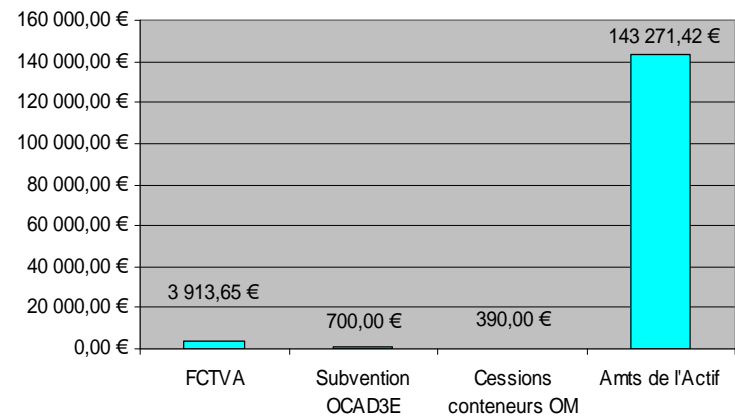
III – INDICATEURS RELATIFS au Compte Administratif 2010



Dépenses d'investissement 2010



Recettes d'Investissement 2010



Annexes

Lettre du compost - n°3

« Réduisons nos déchets, compostons ! »

Édito

Voilà l'été, voilà l'été...

Si attendez, tant désirée, la vallée enfin la période estivale ! Nous avons soulé, d'abord à pied, joints (également un conseil tout de même) et ce de façon magistrale, si vous plaît ! Car la sécheresse se fait déjà sentir, pelouses jaunies, plantes essouffées, l'eau a valeur de trésor. Alors prenez garde à bien les protéger. Voici l'éco-geste de l'été : le paillage, principe écologique aux multiples vertus. Quant au compost, maintenez le humide et surtout utilisez la partie mûre, vous en aurez en direct des nouvelles !
Bon été à tous !

Nora FLOUZENNEC
Vice-président délégué aux déchets

♦ **Le Paillage utile et malin**
Pourquoi pailler ?
- pour protéger le sol
- pour lutter contre les herbes indésirables
- pour limiter l'évaporation du sol
Avec quoi ?
Les déchets verts du jardin sont une source importante de pailles et... grattes
Exemples de pailles pour le jardin
Qualité : pailles de pelouses, ramasse d'arbustes broyés
Comment ?
1) Choisissez la paille en fonction de la durée de vos cultures :
- cultures rapides (radis, laitue, haricots...) : couche fine (2 à 3 cm)
- cultures longues (potée de terre, courgette, tomate...) : couche épaisse (5 cm)
2) Au pied des plants :
- tonte de pelouse (sans graine, en fines couches ou préalablement séchées)
3) Entre les rangées :
- Feuilles mortes (pas trop cassées !) ou broyats de rameaux
Pour plus d'infos :
- Compost et paillage au jardin - D. PEPIN

♦ **Reportage - Visite d'un jardin et de son potager**
Un grand merci à Mme et Mr LE CUIPDR à Ruzé!
Un accueil chaleureux, un temps agréable et un magnifique jardin (pour Madame) ! Potager (pour Monsieur), tout était réuni pour passer un moment agréable et échanger sur le jardinage et le compostage ! Félicités à ce « jardin ouvert », plusieurs foyers ont adopté le technique du compostage !
Merci encore !
Nous souhaitons renouveler cette initiative et sommes à la recherche de « jardiniers-composteurs », ouvrez votre jardin (vous nous chargera de leur le reste) ! L'appel est lancé !

Nora FLOUZENNEC
Vice-président délégué aux déchets

♦ **Utiliser son compost**
Valoriser une parcelle en friche www.compostage.info
Vous souhaitez réhabiliter un vieux potager inexploité, convertir une petite parcelle en friche ?
Votre compost, fruit de vos attentions régulières, va se révéler très utile !
Comment procéder :
- Tendez la parcelle à ras l'automne.
- Couvrez le sol humide (par vos sècs ou même mieux par une fine pelure) par des cartons bruns ondulés et mouillés (les trouez la pluie...)
- Recouvrez les de 5-10 cm de terre « or noir »
- Puez patience...
Au printemps suivant, vos cartons seront décomposés et votre sol libéré de la plupart des « herbes indésirables » (aucune n'est mauvaise, juste mal placée !). Votre parcelle est prête à l'emploi !

♦ **Faites-le vous-même !**
Le « carré magique »
Qu'est-ce que c'est ?
Il s'agit d'un mini-jardin en forme de carré mesurant 1m20 de côté, divisés en 16 cases de 30cm de côté, sur 1,5m² de surface environ.
Son secret ?
La rotation des cultures et l'association entre plants !
De planter de jardiner sans s'efforcer et à tous âges !
Adapté à vos besoins, le potager en carré recte de petite taille mais présente une excellente production :
- 1/4 d'hectare / pour l'équivalent d'un jardin à plusieurs carrés (3-4).
- Besoins en eau limités
- Accès à toutes les cases du carré depuis le bord
- Argent économisé
Pour plus d'infos :
- L'APR du Potager en carrés - E. FREDDINE & JP. COLLAERT
- www.potagerencarré.info

♦ **Dernière minute !**
Appel à projet, vous êtes nombreux à avoir des idées autour du compostage et du jardinage. Pourquoi ne pas les concrétiser en créant un groupe/association/essaim (?)... bref... une tribu de militants rassemblés autour du jardinage ou autour !
Exemples d'actions : - jardins familiaux/portés
- compostage collectif
- « café compost » (marché d'échanges)
- Trés de compost, de graine et tutti frutti
- « 7 à 7 ans de l'été », l'été donne + reproductible avec d'autres fruits et légumes !
et surtout vos propres idées...
Contact : Céline et Fanny - COFB - 02 98 54 49 04

N'hésitez pas à venir enrichir cette lettre du compost de vos astuces ou projets ! A bientôt !

Lettre du compost - n°4

« Réduisons nos déchets, compostons ! »

Édito

Poésie d'automne...

Chocolat fumant au coin de la cheminée,
Serpent capot, bêtises et coquilles.
Sagittaire mélancolique sur les arbres effeuillés,
Il est grand temps de s'effriter !
Oyez ces braves jardiniers,
Taillez, préparez, décomposter,
L'automne est arrivé !!
Pour un hiver bien protégé

Nora FLOUZENNEC
Vice-président délégué aux déchets

♦ **Le Compost et l'automne**
Que se passe-t-il dans votre composteur ou dans votre tas ?
La température plus fraîche limite les organismes présents dans le compost à un repos bien mérité ! La décomposition des matières organiques ralentit fortement et l'humidité ambiante abaisse et tasse votre compost en le privant d'oxygène.
N'hésitez pas à déviter et de restaurer votre compost ouvert l'hiver !

Précaution à prendre contre le froid :
Pour maintenir le développement des organismes décomposeurs du compost, la température doit être supérieure à 10°C. Les tas de compost doivent donc être isolés du froid durant l'hiver.
Utilisez une bâche ou recouvrez le tas d'une couche de paille.
Fermez le couvercle du composteur.

Utiliser son compost à l'automne :
1) Pour un compost demi-mûre (3 à 6 mois) :
- épandez votre compost à la surface du sol (sur une terre encore chaude) pour terminer sa transformation en humus durant l'hiver - épaississez la structure du sol améliorée.
Attention, ne jamais utiliser un compost trop jeune : risque de toxicité et difficulté de germination des plantes (voir sa germination - lettre du compost n°2)
2) Pour un compost mûr :
- Incorporer par simple griffage en surface puis l'éclaircir à l'aide d'un outil pour semer un engrais vert (moutarde ou phacélie pour les « cornues »)
- Amalgamer la structure du sol améliorée « action fertilisante pour les prochaines semences.

Coin des astuces :
- Tendez votre pelouse avec les feuilles mortes pour un apport de carbone équilibré
- « Couches mûres » - conservez vos surplus de feuilles jusqu'au printemps prochain. Vous pourrez alors les utiliser lors des apports massifs de terre et équilibrer vos apports carbone/coste

Nora FLOUZENNEC
Vice-président délégué aux déchets

♦ **Reportage - 2^{ème} rencontre des « jardiniers composteurs »**
Un grand merci à Mr RICHARD pour la qualité de sa présentation
C'est le 18 octobre dernier, nous avons eu le plaisir de recevoir Mr Richard, président de la Société d'horticulture de Quimper qui nous a présenté le vie du sol, la biodiversité de l'humus, les multiples bénéfices du compost et ses diverses utilisations possibles. Son exposé nous a tenu en haleine et sa convivialité nous a ravi, encore merci Mr Richard !
Le 3^{ème} rencontre des jardiniers-composteurs aura lieu le samedi 11 décembre avec au menu de la poterie ! Nous avons fait dans le jardin et les composteurs pour y apprendre toutes les bonnes recettes d'un parfait « jardinier composteur » !
Il est toujours temps de vous joindre à notre groupe !

♦ **Faites-le vous-même !**
Fabriquer son lombricomposteur, pratique et ludique ! (1^{ère} étape - la théorie)
Le principe :
1) Débarquez avec deux bacs : 1 pour le réservoir (1) pour le lombricompostage (2) avec couvercle.
Le réservoir doit être hermétique pour conserver le jus (lembri-thal). Le bac de compostage, situé au-dessus du réservoir, a un fond troué ou grillagé pour laisser s'écouler le jus.
2) Déposez une litère dans le fond du bac de lombricompostage + vers de fumier + matière organique (déchets de cuisine). Attention lors de l'installation de votre litière pour les vers à leur nouvel environnement.
3) Ajoutez un nouveau bac (3) de lombricompostage troué ou grillagé lorsque le premier sera plein et saturé. Les vers vont migrer vers le nouveau bac quand il ne restera plus de matière à composter dans le premier bac, attirés par la nouvelle nourriture.
- et sans de suite (4)
- Une fois que tous les vers ont migré, il suffit de retirer le bac de compost (2) et d'en mettre un nouveau lorsque nécessaire.

♦ **Créer des refuges pour les auxiliaires du jardin**
Qui sont-ils ?
- Famille des décomposeurs : bactéries, champignons, vers, diptères... ceux là on les bichonne dans notre composteur
- Famille des pollinisateurs : abeilles, bourdons, papillons, chrysope etc...
- Famille des insecticides (ceux qui se nourrissent des ravageurs de cultures) : coccinelles, coccinelles, carabes, hérissons, chrysope-souris
Exemples d'habitats
Hôtel à insectes
Abris à chrysope verte
Abris à hérisson
Site à chrysope-souris
Et les autres ???
Envoyez nous vos photos d'habitats pour la prochaine lettre !

N'hésitez pas à venir enrichir cette lettre du compost de vos astuces ou projets ! A bientôt !